



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 23/01/2023

France 2030 : le projet de « Conservatoire augmenté » lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir »

Dans le cadre de France 2030, Rima Abdul Malak, ministre de la Culture et Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030, annoncent le financement du projet porté par le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris (CNSMDP) « le Conservatoire augmenté », à hauteur de 5 millions d'euros.

Afin de mieux former les futurs talents aux métiers de demain, le projet du « Conservatoire augmenté » vise à doter cet établissement d'excellence d'outils pédagogiques innovants : une plateforme de ressources numériques et collaboratives autour de la pédagogie musicale, une plateforme d'enseignement à distance, une plateforme d'offres professionnelles pour les étudiants et **un studio 3D** équipé des dernières technologies dédiées au son immersif. Ce projet pourra bénéficier à l'ensemble de la **filière d'enseignement** ainsi qu'au secteur de la **production musicale et du spectacle vivant**.

Grâce à ce projet, le CNSMDP pourra répondre à des objectifs ambitieux visant à **professionnaliser ses étudiants** en les formant aux nouvelles esthétiques et nouvelles techniques de captation et de diffusion, à **créer une dynamique d'échange et de partage sur l'enseignement musical** à tous les niveaux en France et à l'international, à **ouvrir plus largement son enseignement, ses contenus et son patrimoine d'excellence** aux autres établissements et à de nouveaux publics et à **rejoindre les meilleures universités étrangères**, qui développent leurs campus en ligne et se dotent d'outils de captation numérique de pointe.

Porté par le **Secrétariat général pour l'investissement** et lancé en décembre 2021, l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « **Compétences et métiers d'avenir** », opéré par la **Caisse des Dépôts et l'Agence Nationale de la Recherche**, constitue le dispositif France 2030 dédié au financement des nouveaux enjeux de formation dans tous les secteurs stratégiques.

L'ambition de France 2030 est de transformer durablement des secteurs clefs de notre économie par l'innovation technologique et industrielle afin d'anticiper les mutations et de faire émerger les

champions de demain, en investissant dans 10 objectifs clefs pour mieux produire, mieux vivre et mieux comprendre notre monde. **Permettre à la France de produire les contenus culturels de demain constitue l'un des objectifs de France 2030, doté d'un budget d'un milliard d'euros.**

Pour la filière des Industries Culturelles et Créatives (ICC), il doit permettre d'accompagner la mutation des besoins des acteurs culturels, en adaptant l'actif de formation initiale et continue de la filière aux nouveaux enjeux : apparition de nouveaux métiers, impact de la transition numérique et de l'internationalisation des activités, évolution des attentes des publics, nouveaux besoins des étudiants. A ce titre, **13 projets** ont déjà été soutenus dans le domaine des ICC, pour un montant total de **18,8 M€**.

L'AMI « Compétences et métiers d'avenir » est désormais ouvert au fil de l'eau, sans vague prédéterminée.

Le cahier des charges et les documents utiles sont disponibles sur :

<https://anr.fr/fr/detail/call/competences-et-metiers-davenir-cma-appel-a-manifestation-dinteret-2021-2025/>

L'ensemble des dispositifs France 2030 dédiés aux ICC sont également accessibles sur le site du ministère de la Culture :

<https://www.culture.gouv.fr/Strategie-ICC>

Contacts presse

Ministère de la Culture

01 40 15 83 31

service.presse@culture.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement

01 42 75 64 58

presse.sgpi@pm.gouv.fr

Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts)

06 38 53 97 67

marie-caroline.cardi@caissedesdepots.fr

Agence nationale de la recherche

01 78 09 80 70

Katel.lefloch@agencerecherche.fr

A propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI_avenir

À propos de l'ANR

L'Agence nationale de la recherche (ANR) est l'agence de financement de la recherche sur projets en France. Établissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la Recherche, l'Agence a pour mission de financer et de promouvoir le développement des recherches fondamentales et finalisées, l'innovation technique et le transfert de technologies, ainsi que les partenariats entre équipes de recherche des secteurs public et privé tant sur le plan national, européen qu'international. L'ANR est aussi le principal opérateur des programmes France 2030 dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour lesquels elle assure la sélection, le financement et le suivi des projets couvrant

notamment les actions d'initiatives d'excellence, les infrastructures de recherche et le soutien aux progrès et à la valorisation de la recherche. L'ANR est certifiée ISO 9001 pour l'ensemble de ses processus liés à la "sélection des projets"

À propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr / @BanqueDesTerr